

Gérard CHATIN

12 Rue du Bel Air

60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📠 06 27 45 37 12 ✉ gerard.chatin@sfr.fr

Bilan Financier de Campagne de la liste « Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève »

Lors d'une réunion, le 29/11/2013, Alain BOUILLETTE, responsable de notre liste m'a désigné comme trésorier de campagne. Depuis que la période électorale est passée, plusieurs d'entre nous ont demandé une réunion pour qu'un bilan soit établi. Bilan moral et financier, cela va de soi. Nous restons sans réponse à cette demande légitime. Par ailleurs, des rumeurs ont circulé. Ce bilan a vocation à vous éclairer et à les limiter dans leurs conséquences.

Un courriel d'Alain BOUILLETTE (en date du 8/05/2014) se permettait même de mettre mes compétences en cause, évoquait des factures d'Houdeville pour 199,15€ qu'il avait reçues et faisait état d'un tract bizarre distribué. J'ai demandé des explications et réitéré une énième demande de réunion : les copies des factures et du « tract bizarre » m'ont été amenés le 27/05 suite à un nouvel et énième courriel demandant des explications. J'ai envoyé à Alain BOUILLETTE et joint à Thierry REMOND le bilan financier qui suit pour qu'il le valide, le 30/05, depuis toujours aucune réponse, il a ensuite été adressé à toute la liste. Donc, comme je m'y suis engagé, je communique le bilan financier de campagne, dans ce document. Un bilan moral qui constitue mon expression sur le sujet, dont j'ai toutefois eu l'occasion de constater que certains de nos concitoyens en partageaient quelques analyses.

Pour commencer, je rappelle que seules les communes de plus de 9 000 habitants sont soumises au dépôt d'un compte de campagne auprès de la Commission des Comptes de campagne. Toutefois, le financement des campagnes de toutes les communes, quelle qu'en soit la taille, comme je l'ai souligné à plusieurs reprises doivent respecter les règles communes de financement. Une campagne de liste ne peut être financée que par des dons financiers en chèques ou virements de particuliers, les dons en espèces doivent faire l'objet d'un reçu (membres ou non de la liste), (très exceptionnellement et de façon identifiée) d'apports matériels de personnes physiques, l'apport financier ou matériel d'un parti politique.

Par ailleurs, il faut rappeler que, pour la 1^{ère} fois pour les communes de plus de 2 500 habitants, l'Etat prenait en charges le coût des bulletins de vote, des circulaires électorales et affiches officielles. Ces frais pouvaient être subrogés et donc payés directement par l'Etat à l'imprimeur si la liste avait fait plus de 5% des suffrages. Auparavant, ce n'était le cas que pour les Communes de plus de 9 000 habitants.

Aucune aide matérielle ou financière ne doit provenir d'une personne morale de droit privé ou publique sous peine d'inéligibilité.

Par ailleurs, le site Le Génovéfain.Net qui fonctionne depuis 7ans, constitue une aide matérielle de 130€/année que j'ai produite qui n'a pas à être comptabilisée. Alain BOUILLETTE en a pris la responsabilité éditoriale de septembre 2013 au 30 avril 2014 (après qu'il l'eût ignoré pendant plusieurs jours alors que les résultats étaient connus, j'ai repris la main dessus).

En tant que membre du Parti Socialiste, et même Secrétaire de la Section locale (ce que personne n'ignore), j'ai proposé les moyens matériels de la Fédération de l'Oise et un aide financière de 250€, Alain BOUILLETTE, en présence de Thierry REMOND, les ont acceptés mais il ne souhaitai(en)t pas qu'elle soit évoquée en Groupe (la même aide a été apportée à une liste à Noailles qui l'a validée collectivement). C'est ainsi que vous trouverez des tirages réalisés dans ce cadre pour 408,64€ marqué d'un*. Un tract (tract de mobilisation suite aux rumeurs) n'ayant pas été diffusé, la Fédération PS Oise en a annulé la facture (sans diffusion, nous n'avions pas à la justifier).

Le livret programme a été tiré chez Poly Services, imprimeur beauvaisien, pour 363€.

J'ai tiré sur mon imprimante laser deux tracts : la « mise au point de fin de campagne » (1 200 ex.) et le « tract école » (50 ex.), tant discuté mais commandé la veille par Alain BOUILLETTE et validé, le jour même de sa diffusion en début d'après-midi du 27/03, par Thierry REMOND (le premier à qui j'ai envoyé le projet 6h avant sa diffusion étant injoignable) dont le coût est évaluable à 100€ (pour les 2) au regard des consommables utilisés (2 ramettes de papier et surtout un jeu de cartouches laser).

A ces dépenses clairement identifiées, il faut ajouter 199,15€ pour les 4 factures de l'imprimerie Houdeville qu'il a reçues et pour lesquelles il ne m'a apporté aucune explication alors qu'il me dit en avoir demandées. Les travaux chez cet imprimeur étaient subrogés et devaient être payés par l'Etat.

Ces dépenses d'un montant total de 1 070,79€ sont couvertes de la façon suivante :

- Participation des colistiers : 400€
- Subvention de la Section locale du PS : 250€
- Factures Houdeville payées par Alain BOUILLETTE : 199,15€
- Solde payé par Gérard CHATIN : 221,64€
- Apport matériel par Gérard CHATIN : 100€

Evaluation coût de campagne		Réalisé	Lieux de Tirage	Objet
	Dép. non subrogeables prévisions			
Document d'annonce (A3-4p)	293,00 €	292,82	Tiré à la Fédé. PS Oise*	Présentation de la liste
Tract 20.02 (si A3)	293,00 €	363,00	Tiré à Poly Services	Programme
Tract début mars (A4)	150,00 €		Tiré Où? Sous la responsabilité d'A B	Annonce réunion publique
Tract mi mars	150,00 €		Tiré à la Fédé. PS Oise*	le 20/03, Tract sur rumeurs, non diffusé, facture annulée par Fédé.
Tract 2ème T	150,00 €	115,82	Tiré à la Fédé PS Oise*	remerciements sur premier tour et appel pour le second
Tract école		0,00	Tiré sur imprimante GC, coût nul, faible quantité (50 ex. en A5)	Tract commandé par Alain BOUILLETTE sur le contenu et non confirmé, diffusion acceptée par Thierry REMOND.
Tract2 2ème T		100,00	Tiré sur imprimante GC, coût évalué (cartouche + papier	Mise au point
Circulaire 2ème T		199,15	Imprimerie Houdeville	Addition de 4 factures reçues par Alain BOUILLETTE et payées directement par lui. Pas d'explication? Les travaux chez cet imprimeur étaient subrogés et devaient être réglés par l'Etat
Bulletins de vote 1ème T				
Total général	1 036,00 €	1 070,79		
	Participation des colistiers:	400,00		
	Subvention Section PS:	250,00		
	Déficit payé par Gérard CHATIN:	221,64		